



MAIRIE D'OSLON

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2022

Le vingt-huit novembre deux mille vingt-deux, dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence d'Yvan NOEL.

PRESENTS :

Christine BOUILLOT. Jean Luc MEUNIER. Joëlle DE MATTEIS. Claudine CORNU. Pierre FLEURY. Valérie BESSARD-MANDRILLON. Valérie THEVENOT. Nathalie KHEMDOUDI. Pascal VAN DORSSELAER. Joël CORPET.

ABSENTS :

Mathieu BERNARD avec pouvoir Pascal VAN DORSSELAER. Aline ROUSSEAU avec pouvoir Valérie BESSARD-MANDRILLON. Julien GAUDET avec pouvoir Christine BOUILLOT. Denis RAUX avec pouvoir Joël CORPET.

SECRETARE DE SEANCE : Valérie BESSARD-MANDRILLON.

La secrétaire de mairie assiste à la séance.

Il est proposé de modifier l'ordre du jour. Approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION PROCES VERBAL DERNIERE SEANCE

Le PV de la dernière séance est approuvé, à l'unanimité.

DELIBERATION DEMANDE SUBVENTION EFFILOGIS (REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE) TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE

A l'unanimité, une subvention est sollicitée auprès de la Région, dans le cadre du dispositif « Effilogis », pour la phase étude des travaux de rénovation énergétique des bâtiments scolaires, à hauteur de 30 %, plafonné à 30 000 €. Le dossier est déjà déposé et en cours d'instruction.

Aucune remarque sur ce sujet.

DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE CHAPITRE 012 (DEPENSES DE PERSONNEL) et POINT FINANCES

Il est fait un point des finances et des subventions en cours. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative concernant des crédits supplémentaires, pour le chapitre 012 « Charges de personnel », dû notamment au relèvement du point d'indice des agents, en cours d'année.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'acquisition d'un camion benne, de marque IVECO pour un montant de 47 700 €, subvention dans le cadre du dispositif du Fond de Relance du Grand Chalons, à hauteur de 50 %. Jean Luc MEUNIER présente le matériel et l'utilité de cet achat, livraison dans 9 mois.

DELIBERATION REMBOURSEMENT FRAIS SCOLAIRE CHALON SUR SAONE

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec CHALON/SAONE pour le remboursement de 156 € correspondant à un enfant de notre commune scolarisé à Chalons.

Il sera procédé de la même façon, pour les enfants des autres communes scolarisés à Oslon. Rappel : ce dispositif n'est pas mis en place entre Oslon, Lans et Chatenoy en Bresse.

Aucune remarque sur ce sujet.

COMMUNICATION RAPPORT ACTIVITE 2021 ET DEVELOPPEMENT DURABLE GRAND CHALON

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 25 Octobre 2022, a pris acte du rapport d'activités et de développement durable 2021 du Grand Chalons. L'article L 52-11-39 du CGCT dispose que ce rapport fasse l'objet d'une communication au Conseil Municipal de chaque commune de l'EPCI. Il retrace l'accompagnement du Grand Chalons pour notre commune :

- aide technique (SATEC : rénovation énergétique du groupe scolaire, panneaux photovoltaïques bâtiments),
- accueil de 14 enfants dans une structure petite enfance du Grand Chalons,
- 13 élèves ont été inscrits au conservatoire,
- instructions par leur service urbanisme de 46 autorisations d'urbanisme, 13 permis de construire,
- renouvellement réseau eau potable, d'un montant de 363 055 € Rte de St Germain du Bois, Rue Château Coulons,
- renouvellement collecteur eaux usées : 106 000 € Rue Chateau Coulons,
- subvention au profit de l'Amicale Pétanque (1 133 €) et Gymnastique volontaire (662 €), pour information dans le cadre du FAAPAS et du changement des critères d'attribution les subventions seront moindre en 2023.
- installation de 47 composteurs individuels mis en place depuis 2007 et 1 site de compostage (école).

Aucune remarque sur ce sujet.

COMMUNICATION RAPPORT COUR DES COMPTES GRAND CHALON

En application des dispositions de l'article L 243-8 du code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la communauté d'agglomération du Grand Chalons concernant les exercices 2016 et suivants est à présenter au Conseil Municipal de toutes les communes de l'EPCI. Explication du Maire et de Nathalie KHEMDOUDI concernant le tableau du personnel mentionné et les effectifs réels.

PRESENTATION FILET SECURITE INFLATION

Pascal VAN DORSSELAER explique qu'un filet de sécurité pour toutes les communes dont l'augmentation des dépenses énergétiques représente plus de 60 % de la croissance de leurs recettes réelles de fonctionnement en 2022, a été mis en place par le gouvernement.

Pour les collectivités qui ne bénéficient pas du bouclier tarifaire, l'Etat prendra en charge 50% du surcoût au-delà du prix de référence de 325€/MWh. C'est un « amortisseur électricité ». En plus de l'amortisseur électricité, le filet de sécurité sera prolongé pour les collectivités durant l'année 2023. Il couvrira également les surcoûts de gaz. Le gouvernement déploie un soutien financier de près de 2,5 milliards d'euros pour les collectivités (donc les dispositifs filet de sécurité et amortisseur sont bien cumulables). Un versement de 14 122 € est attendu dans ce cadre.

REUNION ADEME GESTION CONSOMMATION ELECTRIQUE

Pascal VAN DORSSELAER explique l'analyse du déséquilibre entre l'offre (capacité de production) et la demande (notre consommation en électricité).

3 scénarii étudiés sur l'offre dont un retenu en valeur moyenne de capacité de production électrique en Nucléaire (45/56 réacteurs actifs, GAZ stock plein et Eau barrage rempli) et 4 scénarii étudiés sur la demande dont un hiver rigoureux et froid mais pas trop.

Le résultat est qu'il y aurait quelques journées uniquement en tension, à condition que les actions de sobriété soient effectives au sein de la population.

Les heures de pointe sont 8 h à 13 h et 18 h à 20 h.

Il y a cependant 4 moyens de sauvegarde pour éviter des coupures de courant :

- 1- Utilisation par la population du dispositif écowatt
- 2- Coupures ponctuelles des 10 gros consommateurs en France
- 3- Baisse de la tension de 5%
- 4- Coupure locale d'électricité

ENTENTE INTERCOMMUNALE ENFANCE JEUNESSE

Lors de la conférence de l'Entente réunie le 18 novembre 2022, les budgets 2022 réalisés à fin septembre et prévisionnel 2023 de l'action Accueil Collectif de Mineurs ont été détaillés. Ceux-ci présentent des déficits d'exploitation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote (Abst : 7 (Yvan NOEL. Joël CORPET. Valérie BESSARD-MANDRILLON. Claudine CORNU. Nathalie KHEMDOUDI. Joëlle DE MATTEIS. Pierre FLEURY) – oui : 8) et

- Approuve le principe de la participation de la commune à l'équilibre financier de l'action Accueil Collectif de Mineurs.
- Approuve le principe de la modalité de calcul pour le montant de la participation. Celle-ci consiste à multiplier le montant du déficit d'exploitation constaté, par le pourcentage des heures effectuées par les enfants ressortissants de la commune au sein des Accueils Collectifs de Mineurs.
- Approuve le principe que le montant de la participation communale soit celui qui aura fait l'objet d'une validation lors de la Conférence de l'Entente réunie au plus tard dans les deux mois suivant la fin de l'année.
- Approuve le principe du versement de la participation communale pour l'année N en N+1 soit, par exemple, en 2023 pour l'année 2022.

DEPLOIEMENT ET IMPLANTATION BORNES ELECTRIQUES

Pascal VAN DORSSELAER présente les 3 pistes de réflexion possible :

1- Implantation de 2 points de charge rapide soit 4 bornes de recharge au centre de notre bourg, en bordure de la RD et à proximité de nos 2 commerces (Bar-tabac-Presses et Boulangerie). L'idée étant d'offrir, sur une route à très grand trafic, la possibilité de s'arrêter 15-20 mn tout en allant prendre un café ou son pain.

2- Implantation d'une borne de charge standard soit 2 bornes de recharge à la ZAC qui est en cours d'implantation et offrir aux industriels implantés sur la zone d'activités le moyen de recharger leur véhicule professionnel et à leurs salariés leur véhicule personnel. Option 2 non limitée aux professionnels de la ZA mais également pour le passage (emplacement défini et approprié)

3- Implantation de quelques bornes de charges dans un projet (du Grand Chalon) de parking relais au Champ Chassy. Ceci permet d'offrir à ceux qui font du co-voiturage la possibilité de recharger leur véhicule électrique.

Le Conseil Municipal propose à l'unanimité, l'implantation d'une borne en face du « bar-tabac » et une sur la ZA.

CONSEIL ECOLE, où ont été abordés les points suivants :

- les élections des délégués de parents d'élèves, 69 % de votants
- le bilan financier, coopérative scolaire : 645 €
- le règlement intérieur, rappel des horaires
- Le plan particulier de mise en sécurité avec exercice incendie et exercice fuite
- le bilan des évaluations,
- la répartition des élèves par classe,
- les activités et sorties scolaires financées par Ambiance et Loisirs.

Aucun commentaire

POINT FORET COMMUNALE

Point de Joël CORPET concernant :

- le tirage des affouages (10 affouagistes, 6 de la commune et 4 extérieurs). Les demandes peuvent être largement satisfaites.
- Pas de replantation programmée car manque d'arbres chez les pépiniéristes du à la sécheresse
- Constat que la canicule 2022 a été moins désastreuse que prévue, les arbres commencent à s'adapter et il y a moins de parasites.

POINT PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Conseil Municipal est informé qu'un exercice aura lieu le Mercredi 11/01 à 17 heures. Tous les acteurs seront avertis.

CONSTITUTION GROUPE DE TRAVAIL RD 678

Pierre FLEURY est désigné chef de projet, avec Pascal VAN DORSSEALER en support et Valérie THEVENOT, Jean Luc MEUNIER et Yvan NOEL.

INFORMATIONS DIVERSES

CONVENTION CHANTIERS UTILES

Jean Luc MEUNIER informe le Conseil Municipal, qu'après un rendez-vous avec le coordonnateur, Philippe GONIN, il est nécessaire de signer une convention sur plusieurs années avec des chantiers à programmer travaux de peinture (lavoir, entretien city stade, façade local association...) Approuvé à l'unanimité.

MISE EN PLACE ILLUMINATIONS

Il est proposé l'installation des décorations de Noël le 15/12, après un vote (oui : 4 Joël CORPET, Yvan NOEL, Pascal VANDORSSEALER, Nathalie KHEMDOUDI, non : 11), le Conseil Municipal décide l'installation de la totalité des décorations de Noël dès le 8 décembre et non le 15/12 comme proposé.

ETUDE VIDEO ENREGISTREMENT

Suite au vandalisme de la haie sur l'aire Nature et Loisirs, la vidéo surveillance est envisagée. Pascal VAN DORSSEALER explique que dans un premier temps, un rendez-vous est programmé avec la gendarmerie, pour examen de ce futur projet.

LOCATION SALLE

Point sur le nombre de locations 2022, à ce jour de la salle n° 2 (14), salle polyvalente (18) et local des associations (9), soit un rapport de 14 093.50 €

QUESTIONS DIVERSES

- Relance éclairage bungalow,
- Pour programmation des commissions municipales, merci de communiquer vos présences aux diverses réunions externes.
- Mise au point Téléthon avec les présents et absents à cette journée.

Prochain CM le 20/12/2022 à 19 heures.

Fin de la séance à 22 heures.

La secrétaire,



Valérie BESSARD-MANDRILLON.